

Parcours découverte du petit patrimoine d'Espédaillac et arbres du

Causse

Une randonnée proposée par ISAGE 46

Ce circuit vous fait découvrir une vingtaine d'arbres, arbustes, arbrisseaux, ainsi que quelques éléments du patrimoine vernaculaire, appelé communément petit patrimoine, présent sur le Causse.

Au cours de votre balade vous pourrez enrichir vos connaissances, le QR code présent sur chaque panneau vous permet d'accéder à une fiche documentée.

D'environ 8 km, il complète le parcours de 2,5 km (découverte des arbres) qui existe déjà sur Visorando dont le début est commun avec celui ci.



Durée	2h 30	Difficulté	Facile
Distance	8,01 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	82 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	85 m	Commune	Espédaillac (46320)
Point haut	357 m	Région	Massif central
Point bas	269 m		

Description

Possibilité de se garer sur le parking de la salle polyvalente qui se situe à quelques mètres du départ.

Le panneau départ se situe au pied du marronnier d'Inde, en face de l'Oustal.

Ce panneau contient un QR code avec lequel vous découvrirez un message vocal d'explications et de bienvenue.

Le parcours est balisé à l'aide de flèches spécifiques Vertes puis Bleues pour la variante longue.

(D/A) Se diriger, par la route, vers le Sud-Ouest et passer devant la maison avec la tour carrée.

Suivre cette route jusqu'à un carrefour en T. Partir à gauche, en direction du Mas de Cormes.

(1) Tourner à droite après la première maison du Mas de Cormes.

(2) Continuer tout droit, jusqu'au Mas de Mérigues. Suivre, maintenant, le fléchage Bleu.

Un QR code vocal renseignera sur la suite du parcours.

Une centaine de mètres plus loin, sur la gauche, un plan d'eau appelé communément "lac" sur le Causse.

À cet endroit se trouve le premier panneau descriptif d'un élément du petit patrimoine avec son QR code donnant accès à une fiche documentée.

(3) Emprunter la D40 à droite, direction Sud, sur environ 200 m, puis prendre le chemin à gauche (chemin appelé Carrière de Pastresson).

(4) Au croisement avec le chemin en castine, face à soi, les entrées de deux champs sont matérialisées par deux constructions importantes de pierres sèches appelées le "Pas", signifiant passage.

Prendre à droite, en direction du Sud-Est. Au carrefour suivant (lieu-dit le Peyrefit), continuer tout droit et poursuivre le chemin en castine pour découvrir l'arbre incliné, la grangette-abri, puis la grange étable.

Au Mas de l'Artillou, découvrir une très jolie caselle classée. Ces cabanes en pierres sèches sont emblématiques des paysages du Causse. Il en existe une grande variété de formes et de dimensions.

(5) Au carrefour, après le Mas de l'Artillou, prendre le chemin à gauche.

Apercevoir un terrain d'herbe rase, parsemé de genévriers et de chênes rabougris, appelé une pelouse sèche.

Poursuivre ce chemin qui se rétrécit en sentier, entre deux murs en pierres sèches.

Sur la droite, observer le Mas de Claude (Glaudi en occitan).

(6) Au croisement de quatre chemins, prendre à gauche le chemin en castine, en direction du Nord (Chemin du Moulin). Poursuivre jusqu'au Dolmen du Peyrefit, situé à main gauche, dans un pré à quelques mètres de l'entrée.

Un dolmen est un monument funéraire. Il en existe 9 sur la commune d'[Espédaillac](#).

Environ 700 m plus haut, atteindre un croisement des chemins en castine.

(7) Partir à gauche, passer devant une grangette restaurée récemment et, quelques mètres plus loin, prendre le sentier herbeux à droite. Rejoindre l'itinéraire déjà emprunté et continuer tout droit.

(4) À la patte d'oie, abandonner l'itinéraire déjà emprunté et poursuivre sur la branche de droite et rejoindre l'Oustal (D/A).

Points de passage

- D/A L'Oustal**
N 44.636068° / E 1.772581° - alt. 342 m - km 0
- 1 Le Mas de Cormes**
N 44.633828° / E 1.767612° - alt. 352 m - km 0.7
- 2 Le Mas de Mérigues**
N 44.628031° / E 1.770745° - alt. 339 m - km 1.52
- 3 D40**
N 44.628724° / E 1.773728° - alt. 324 m - km 1.82
- 4 Le Pas et la Claie**
N 44.627489° / E 1.778638° - alt. 320 m - km 2.25
- 5 Le Mas de l'Artillou**
N 44.613634° / E 1.789241° - alt. 305 m - km 4.08
- 6 Chemin du Moulin**
N 44.616563° / E 1.79776° - alt. 269 m - km 4.84
- 7 Grange restaurée**
N 44.624463° / E 1.783963° - alt. 302 m - km 6.34
- D/A L'Oustal**
N 44.636072° / E 1.772634° - alt. 342 m - km 8.01

Informations pratiques

Au départ à l'Oustal :
Point d'eau et toilettes publiques.
Table et banc pour le pique-nique.
Jeux pour enfants.

À voir

Ce parcours présente des éléments du patrimoine vernaculaire qui se situent dans des propriétés privées, **merci de respecter les consignes et les lieux que vous traverserez.**

Espace ombragé sur le parcours au Mas de Mérigues avec bancs en pierre pour un éventuel pique-nique.
Restaurant au cœur du village d'Espédaillac (cuisine familiale et régionale de qualité, cadre agréable).

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-parcours-decouverte-du-petit-patrimoine/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



↑ N 1km
©2026 IGN

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

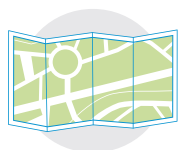
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



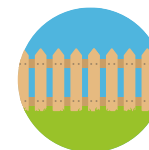
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



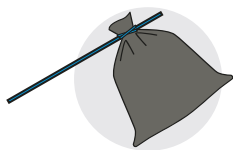
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.